et les plus vraiment originaux tout ensemble. Dans un sentiment d'élégance très personnel et sentant les traditions de l'art anglais au siècle dernier, il avait renouvelé les grâces de notre Boucher. Si le Beau féminin a eu des peintres plus émus, il n'en a pas eu de plus caressants et de plus doués.

M. Chaplin est mort ce matin, à dix heures. Il s'était alité, il y a huit jours à peine, souffrant de douleurs au foie et d'un affaiblissement général.

La chasse aux pirates au Tonkin

Marseille, 30 janvier. — L'*Avenir du Tonkin*, arrivé ce soir par le paquebot *Djemmah*, courrier de l'Extrême-Orient, annonce qu'une forte colonne, sous les ordres du commandant Prétée, chef de la région de Cao-Bang, opère en ce moment près de A-Yang contre trois bandes de pirates solidement retranchées dans les massifs montagneux.

Le transport Vinh-Long dans le port d'Alger

Alger, 30 janvier. — Le transport *Vinh-Long*, venant d'Haïphong et en dernier lieu de Port-Saïd, est entré dans le port.

Un article du « Capitan Fracassa » contre la France. — Un duel

Rome, 30 janvier. — A la suite de l'article du *Capitan Fracassa* insultant la France, — article dont nous avons parlé —, M. Duparc, journaliste français, vient d'écrire au directeur de ce journal pour lui demander une réparation par les armes.

L'insurrection au Chili

Mexico, 30 janvier. — Les efforts du consul britannique pour rétablir l'accord entre le président Balmacéda et le Congrès ont échoué.

Les troupes du gouvernement refusent de se battre contre les insurgés.

Une dépêche spéciale du Chili, arrivée ce matin, annonce que le gouvernement Chilien concentre des troupes à Santiago et Valparaiso.

Une bataille décisive est attendue d'ici à trois jours.

New-York, 30 janvier. — Un télégramme de Valparaiso du 26 janvier annonce que l'escadre insurgée a été battue sur tous les points de la côte où elle s'est présentée.

Londres, 30 janvier. — A la Chambre des Communes, M. Fergusson déclare que, d'après les dernières dépêches du Chili, il n'y a aucune raison de croire que le gouvernement ou les insurgés aient des intentions hostiles contre les anglais ou les autres étrangers.

Conflit entre le Guatemala, le Salvador et le Honduras

Mexico, 30 janvier. — D'après les nouvelles parvenues ici, le Guatemala équiperait vingt-cinq mille hommes et s'apprêterait à déclarer la guerre au Salvador dans la seconde moitié de février.

Le Honduras serait résolu à empêcher les républiques de Costa-Rica et de Nicaragua d'intervenir. Dans le cas de non intervention de ces Etats, le Honduras attaquerait le Salvador. Ce dernier Etat et le Guatemala cherchant à négocier des emprunts.

La béatification de Christophe Colomb

Rome, 30 janvier. — La Congrégation des Rites a pris une résolution favorable à la béatification de Christophe Colomb.

Les députés du Nord. — La question des sucres

Paris, 30 janvier. — Les députés de la région du Nord ont arrêté le texte du projet suivant qui sera soumis à la Chambre quand viendra la discussion sur les sucres.

« Article 1er. — A partir du 1er septembre 1891, et pendant les années suivantes, le taux de la prise en charge est fixé à (chiffre à déterminer) de sucre raffiné par 100 kilog. de betteraves mises en œuvre dans les fabriques de sucre indigène.

» Art. 2. — Au delà d'un rendement de (chiffre à déterminer) de sucre raffiné obtenu par 100 kilos de betteraves, le partage des excédents se fera par moitié entre le fabricant et le gouvernement.

» Un règlement d'administration déterminera les conditions dans lesquelles devra être effectué et soldé le produit du compte à provenir du partage des excédents, après l'apurement du compte de ceux obtenus jusqu'au rendement de (chiffre à déterminer).

» Art. 3. — Il sera alloué aux fabricants de sucres indigènes qui renonceront au bénéfice de la prime sur les sucres obtenus en sus des prix en charge légale, un déchet de (chiffre à déterminer) sur le montant total de leur fabrication comprenant la décharge sur les mélasses; les quantités de sucres correspondant à ce déchet seront passibles du droit de 30 fr. par 100 kilos, au même titre que les excédents de fabrication.

» Art. 4. — Les fabricants de sucre qui désireront se placer sous le régime du déchet de fabrication seront tenus d'en faire déclaration au bureau de la régie, avant le premier novembre de chaque année. »

Une prime de 30 fr. par 100 kilos de sucre raffiné obtenu en excédent de la prise en charge à l'entrée des sucres bruts et constatés par les inventaires des chiffres définitifs seront arrêtés dans une prochaine réunion.

Une proposition de M. Proust pour la suppression de la censure preventive

Paris, 30 janvier. — M. Proust déposera demain une proposition tendant à la suppression de la censure préventive.

Il demandera l'urgence et la discussion immédiate.

On prévoit encore un vif débat.

On cause encore aujourd'hui dans les couloirs de la séance d'hier et de la sanction qu'a reçue le débat soulevé.

Les opportunistes paraissent médiocrement satisfaits; ils ne peuvent se dissimuler, en effet, que M. Constans sort très diminué de cette journée et que le gouvernement, qui ne doit son salut qu'aux gages donnés aux radicaux, reste leur prisonnier pour bien longtemps encore.

Adieu les beaux rêves d'union et de concentration républicaine!

Le tarif douanier

Paris, 30 janvier. — La commission générale des douanes a examiné plusieurs rapports sur des matières diverses.

Voici les décisions les plus intéressantes qui on été prises.

Les crins préparés et frisés sont taxés 10 et 15 fr.; les poils de chèvre en chair exemptés; les poils de chèvre cachemire sont compris dans le régime des laines.

Les racines médicinales indigènes sont taxées 40 et 50 fr.; pour les feuilles et fleurs 10 fr., et 7 fr. pour les écorces de citron, orange, etc.; toutes les racines propres à la teinture et au tannage sont exemptées, ainsi que les appareils et instruments scientifiques.

Les droits sur les pipes et tuyaux en bois exotiques sont fixés à 100 et 150 fr.; 55 et 45 fr. sur les pipes montées en cornes; 30 et 20 fr. sur les pipes en bois.

Conseil supérieur des colonies

Paris, 30 janvier. — La section du conseil supérieur des colonies a continué ce matin l'examen du projet de loi sur les Sociétés de colonisation.

La section a admis que les grandes compagnies projetées seraient affranchies de la tutelle des autorités coloniales voisines, et seraient directement rattachées au pouvoir métropolitain, qui serait représenté sur les lieux par des commissaires du gouvernement.

Il a été également décidé que les compagnies seraient autorisées à constituer des forces de police pour leur défense intérieure.

L'incident de Commentry

Montluçon, 30 janvier. — Des conscrits du canton-est de Montluçon qui s'étaient rendus hier à Commentry, précédés d'un drapeau tricolore portant l'inscription : « A bas les traitres ! » ont eu leur emblème confisqué par la gendarmerie, malgré l'intervention de M. Thivrier, député.

Ce dernier annonce qu'il va interpeller le gouvernement à ce sujet.

Les grèves de Cognac

Angoulème, 30 janvier. — Une collision s'est produite entre ouvriers grévistes et non grévistes de la verrerie de Saint-Martin, à Cognac.

Un gréviste a reçu un coup de revolver à la cuisse. Le coupable a été arrêté.

La gendarmerie a procédé aussi à l'arrestation d'un gréviste qui proférait des menaces de mort.

Le bruit du massacre d'un chrétien à Tripoli

Paris, 30 janvier. — Le ministère envoie le communiqué suivant à l'Agence Havas :

« Un journal étranger a prétendu qu'un chrétien avait été massacré à Tripoli de Barbarie et que le gouvernement turc y était très déconsidéré. Ces assertions sont absolument fausses. »

La mort de M. Bradlaugh

Londres, 30 janvier. — M. Bradlaugh, dont on avait à tort annoncé la mort il y a quelques jours, a succombé ce matin.

On sait que M. Bradlaugh, député libre-penseur et athée, a refusé de prêter serment en entrant au Parlement, et qu'il a fallu créer une loi spéciale pour lui permettre de siéger.

Au Sénégal. — Le capitaine Monteil traite avec l'Almany-San

Le capitaine Monteil est arrivé à ses fins; il vient de conclure un traité avec l'Almany-San

Par ce traité, l'Almany reconnait le protectorat de la France, la liberté absolue du commerce, sans aucun droit à l'arrivée ou au départ des caravanes; il s'est, de plus, engagé à ne passer aucun traité avec une puissance étrangère sans avoir obtenu préalablement l'assentiment de la France.

Un pavillon français a été remis à l'Almany comme gage de notre protection.

Aussitôt après avoir obtenu ce succès, le capitaine Monteil s'est mis en route pour Bobos, se dirigeant vers des contrées dont les habitants nous sont absolument hostiles.

Une émeute

L'Egalité invite les compagnons qui iront vendredi défendre ses bureaux contre les étudiants, à se rendre à l'église de Gentilly et à la saccager même, disent plusieurs invités.

Voici pourquoi : à la suite d'une réunion contradictoire tenue dans une salle de bal et où la libre-pensée n'eut pas le dessus, on proposa une réunion contradictoire contre l'Eglise.

M. le curé Laminette accepta, mais à condition que les objections seraient faites par écrit et qu'on ne parlerait point pour répondre à l'orateur sacré.

L'Egalité et les siens prétendent que M. le curé a accepté une conférence contradictoire ordinaire et veulent venir l'exiger avec des pierres et des batons.

Au Théâtre Municipal de Nice. — Le « Richard III » de M. Salvayre

La première représentation en France de *Richard III*, de M Salvayre, a eu lieu jeudi soir au Théâtre Municipal de Nice.

Le public a fait bon accueil à la partition, malgré certaines longueurs.

M. Salvayre dirigeait son œuvre.

Gros succès pour Mme Renée Richard, dont la superbe voix a été appréciée de tous.

On a applaudi également MM. Devoyod, Salcza, Mmes d'Alba et Vaillant-Couturier.

En somme, belle représentation.

Un incendie au « Sacré-Cœur », près Bordeaux

On mande de Bordeaux que vendredi matin, vers 3 heures, un incendie, qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est déclaré au couvent du Sacré-Cœur, situé dans la commune de Caudéran, près de Bordeaux.

Le feu a pris, on ne sait comment, dans un grenier situé au-dessus du logement de la supérieure, et, sans le secours des voisins, se serait propagé rapidement dans les dortoirs des jeunes filles pensionnaires, qui sont au nombre de 130 environ.

Les élèves, réveillées rapidement, ont pu être conduites en bon nombre, dans une annexe de l'établissement. A sept heures, tout était terminé. On ne signale aucun accident de personne.

Les pompiers de la ville de Bordeaux, réclamés par le maire de Candéran, ont contribué à combattre le sinistre.

Le testament de Léon XIII

On a parlé ces jours derniers du testament de Léon XIII ; il est fait depuis longtemps. Sauf le patrimoine qui lui vient de sa famille et qui ira à ses neveux, Léon XIII laissera à l'Eglise toute sa fortune.

La souscription de la presse parisienne

Elle est close aujourd'hui.

Sa sixième liste produit 60,513 fr. 85, soit, avec les cinq premières listes, un total de 519,936 fr. 15.

On divise les fonds entre les arrondissements riches ou pauvres également.

Il suffisait pour faire mieux de consulter les statistiques admirablement établies pour chaque arrondissement, par M. Lefébure, mais l'administration n'a pas ce savoir, et le livre est d'un clérical.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 31 janvier. — Hauteur barométrique, 765. Température

A 7 heures du matin..... 4 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir..... 6 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 5 degrés audessus de zéro.

Paris, 30 janvier. — Les faibles pressions océaniennes couvrent toujours les Iles britanniques et la Scandinavie, tandis que le baromètre est élevé sur le reste du continent. Le minimum est au nord de Stornoway (749 mm), le maximum est à Charkow (781 mm) et l'isobare de 760 mm passe par Scilly et Arkangel.

Les courants du Sud Ouest dominent sur le versant nord-ouest de l'Europe ; ils sont modérés ou assez forts. Des pluies sont tombées dans les bassins de la Baltique et la mer du Nord, sur les Iles Britanniques et dans nos régions du Nord Ouest.

La température descend presque partout.

Le thermomètre marquait ce matin, 22° à Charkow, 5° à Vienne, 5° à Paris, 8° à Brest et 11° à Biarritz.

On notait, dans les stations élevées, 2° au Puy de Dôme et 6° au Pic du Midi.

En France, le temps est à la pluie excepté dans le Sud Est. La température va rester assez douce.

A Paris, hier, temps douteux. Pluie dans la soirée. Température la plus basse de la nuit ; 4°8.

L'UNION DES ACHATS

6me COMBINAISON. — **Assurances sur la vie**

Les souches de l'Union des achats peuvent être utilisées pour assurer un capital aux enfants en cas de décé prématuré du père ou de la mère de famille.

Avec cinq souches de bons d'un franc par semaine on peut assurer *quatre cents francs* c'est-à-dire qu'un ouvrier ou employé de trente ans qui fera en moyenne cinq francs de dépenses par semaine chez les fournisseurs adhérents (boulangers, brasseurs, épiciers, bouchers, marchands de vêtements, de chaussures, etc.,etc.) pourra, par le moyen des souches de l'*Union des Achats*, assurer *quatre cents francs* en cas de décès, à sa femme ou à ses enfants.

Un ménage de trente ans qui fera en moyenne cent francs de paiements par mois (3 fr. 33 par jour) chez tous ses fournisseurs réunis, pourra assurer à ses héritiers un capital de *deux mille cinq cents francs*, ou encore 1,250 francs en cas de décès du père et 1250 francs en cas de décès de la mère.

La somme à verser en cas de décès pourrait être augmentée proportionnellement à la valeur des souches versées. Un ménage faisant 300 francs de dépenses par mois aurait droit à une assurance de *sept mille cinq cents francs* en cas de décès du chef de famille.

L'Union des Achats délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1o A la librairie du Journal de Roubaix ;

2o Dans les principaux débits de tabac.

Les maisons, désireuses d'adhérer a l'Union des Achats, sont priées d'envoyer leur nom et leur adresse a la librairie du *Journal de Roubaix*.

Nota, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*Union des Achats.)

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ENCORE UN DRAME AU REVOLVER

Les débats, devant la Cour d'assises du Nord, de la tentative de meurtre commise par Mlle Camille Giffard, artiste lyrique, contre M. Jules Parent, représentant de commerce, sont terminés depuis quelques semaines à peine, et celui-ci vient de nouveau d'être l'objet d'une tentative du même genre accomplie dans des circonstances presque analogues ; l'auteur est, cette fois, une roubaisienne.

M. Jules Parent sortait, samedi matin, vers neuf heures, de la maison qu'il occupe, rue Jules Dérégnaucourt, pour se rendre à son bureau, situé dans la même rue. Il avait fait quelques pas lorsqu'il vit, de loin, M. Emile Buisine, fils, l'engager, du geste, à fuir. Derrière M. Parent marchait une jeune fille, brandissant un revolver et le suivant à pas de loups. Il se retourna et, ayant reconnu la personne qui le poursuivait, il courut se réfugier sous une porte-cochère.

La jeune femme parvint cependant à tirer sur lui, à une distance de quelques mètres seulement, quatre coups de révolver.

M. Buisine, au risque d'être atteint, s'élança sur l'agresseur qu'il parvint à désarmer.

La coupable

C'est une jeune fille de vingt ans, nommée Maria Decooninck, habitant une chambre garnie rue Miln. chez M. Govaere. Elle a longtemps tenu le kiosque de journaux situé sur la Grande-Place près de l'église Saint-Martin. Elle ne vivait pas avec ses parents qui demeurent rue de France. Depuis qu'elle a quitté son commerce de journaux, elle n'a exercé aucune profession.

Maria Decooninck prétend que les relations qu'elle a entretenues avec M. Jules Parent remontent à environ une année. Elle a avoué qu'au moment de l'affaire Giffard, elle voyait fréquemment ce jeune homme ; celui-ci lui aurait dit, après le verdict de la Cour de Douai: « maintenant que tout est passé, nous n'avons » plus à nous occuper de rien pour le public; il ne nous » reste plus qu'à nous marier. » C'est cette déclaration qui, selon l'aveu de Maria Decooninck, l'a attachée complètement à M. Parent et c'est parce que celui-ci ne voulait pas mettre ses promesses à exécution qu'elle résolut de se venger de lui.

Il paraitrait que, vendredi soir, un des amis de M. Parent était allé trouver Maria Decooninck pour lui annoncer que celui-ci ne voulait plus la voir, et il se serait offert à lui succéder.

On rapporte encore que M. Govaere avait prévenu, vendredi matin, sa locataire qu'elle eût à évacuer son appartement pour le 1er février. Maria Decooninck qui croyait à ce qu'elle assure être propriétaire des meubles qui garnissaient sa chambre et qu'on lui avait dit avoir été payés par son ami, avait quitté son logement, exaspérée.

Ce sont là les différentes versions qui circulent. La jeune fille a déposé également devant M. Horber, commissaire de police du 1er arrondissement, qu'elle était souvent l'objet de violences de la part de son ami, mais qu'elle n'avait jamais eu l'idée de porter plainte contre lui parce qu'elle était persuadée qu'elle deviendrait un jour sa femme.

Quant à M. Jules Parent, il a refusé de répondre aux questions que lui a posées M. Horber ; il prétend même, si nos renseignements sont exacts, que Maria Decooninck, malgré les dénégations des témoins, n'a pas tiré sur lui.

Après le meurtre

M. Jules Parent ne fut pas atteint par les coups de révolver ; seule, une balle vint se perdre dans la pèlerine de son manteau, qu'elle troua. C'est alors que Maria Decooninck, le croyant mortellement frappé, (car il s'était enfui en courbant le dos), tourna le canon de l'arme contre elle et déchargea une balle à bout portant. La balle passa sous l'aisselle gauche, et les vêtements ne furent même pas entamés. Elle se disposait à mettre une seconde fois le doigt sur la détente, lorsque M. Emile Buisine fils intervint dans les circonstances que l'on sait.

Maria Decooninck rebroussa chemin et partit précipitamment dans la direction de la rue des Champs. Arrivée devant l'estaminet qui fait l'angle de cette rue et de la rue Jules Deregnaucourt, elle s'arrêta et s'écria : « Puisqu'il est mort, je veux mourir aussi !... »

Tentative de suicide de la jeune fille

Le bruit des détonations avait attiré dans les rues avoisinantes un certain nombre de curieux.

La jeune fille avait à peine prononcé les paroles que nous venons de rapporter, qu'on la vit sortir de sa poche une fiole de laudanum et, en présence des nombreuses personnes qui la regardaient, elle voulut en absorber le contenu. On ne lui laissa pas le tempe de la vider, mais lorsqu'on lui arracha le flacon des mains, elle en avait déjà avalé la moitié. Un jeune homme conduisit immédiatement la jeune fille chez M. Dienne, pharmacien, rue du Grand-Chemin. Un contre-poison lui fut administré et, au bout de quelques instants, tout danger avait disparu.

L'agent Watteau, de service dans ce quartier, fut mis au courant, par les voisins, de ce qui venait de se passer. Il réquisitionna une voiture et se rendit chez M. Dienne. Un peu plus tard, il fit monter la jeune fille dans la voiture et la conduisit au bureau de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Au moment où Maria Decooninck entrait dans le fiacre, une scène pénible se produisit. Mme Chéron, sa mère, se trouvait parmi les curieux qui stationnaient devant la pharmacie de M. Dienne.

En reconnaissant sa fille, elle faillit se trouver mal et l'agent Watteau fut obligé, pour mettre fin à la scène, de faire monter Mme Chéron en voiture,

Le revolver

L'arme dont s'est servi Maria Decooninck est un revolver nickelé, à poignée d'ébène et dont le canon est assez allongé. Il y a quelque temps M. Jules Parent avait acheté un revolver de même calibre et de même dimension chez M. Lien, armurier, rue du Curé. Il avait confié cette arme à Maria Decooninck qui, y ayant remarqué quelques taches de rouille, l'avait porté chez le vendeur, afin de le faire nettoyer. M. Parent réclama bientôt ce révolver qui lui fut rendu par son amie. Maria Decooninck en conçut un vif ressentiment et elle se rendit chez M. Lien, où elle fit l'acquisition d'un révolver identiquement pareil à celui qu'elle avait apporté une première fois; elle n'en solda même qu'une partie du prix.

Dans la soirée de vendredi, d'autres prétendent samedi matin, elle chargea les six coups de son arme et se rendit chez M. Dhellemmes, cabaretier, rue Jules Derégnaucourt, l'établissement où s'est produit la scène de désordre dont il a été question dans le procès Giffard. C'est là qu'elle guetta la sortie de M. Parent et qu'elle parvint à se dissimuler sans être aperçue de lui.

Au poste de police

Amenée devant le commissaire de police, Maria Decooninck, qui ne paraissait que très médiocrement émue, a renouvelé ses déclarations ; elle a formellement dit qu'elle n'avait aucun regret de ce qu'elle avait fait et qu'elle déplorait amèrement de n'avoir pu tuer M. Parent et se suicider ensuite.

Plusieurs témoins ont été entendus et confrontés avec la coupable qui, à plusieurs reprises, a manifesté le regret de *s'être manquée*. Elle avait en effet l'intention bien arrêtée d'en finir avec la vie.

On a appris que cette tentative de meurtre avait été commise avec préméditation; jeudi dernier, un commencement d'exécution avait, paraît-il, déjà eu lieu, et la jeune fille était bien décidée à tuer M. Parent.

L'enquête concernant cette affaire n'est pas encore terminée ; Maria Decooninck a été écrouée au dépôt de sûreté de la Grand'Place en attendant son transfert à la prison de Lille.

Au manège de la rue de Barbieux. — Il y a quelques jours nous avons parlé de la société des concerts bleus de Paris, qui a obtenu un succès colossal à Roubaix, le 18 janvier dernier, dans la salle du patronage de la rue de la Paix. Nous apprenons que cette phalange de jeunes artistes qu'on ne saurait se lasser d'entendre, et dont le *Figaro* a fait récemment un éloge des plus flatteurs, donnera une nouvelle audition en notre ville, mardi prochain, 3 février, dans la vaste salle du manège de la rue de Barbieux, à 8 h. 1/2 du soir.

Mlle Jacquemin, l'éminent directrice des Concerts bleus, n'a rien négligé pour que cette soirée présente de nombreuses attractions, et la composition du programme, que nous publions plus loin, est assez éloquente pour prédire aux organisateurs un immense succès.

Le prix du cachet est fixé à dix francs pour les personnes non abonnées au manège. L'on peut se procurer des cachets chez M. Jubé, rue de la Gare. La salle sera chauffée.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — On nous prie d'insérer les notes suivantes.

« Pour cause d'indisposition, M. le Professeur chargé du cours de chauffeurs ne fera pas son cours le dimanche 1er février ni le dimanche suivant 8 février.

» — Le Musée ne sera pas ouvert au public le lundi 2 février. »

Une bonne capture. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des agents, en tournée, trouvèrent accroupis dans un angle de la muraille de l'établissement du gaz, rue Turgot, deux individus Lucien D..., journalier, et Léopold V..., couvreur, en compagnie d'un gamin de dix ans, Eugène Rasmont. Aucun des trois n'ayant voulu donner les raisons de leur présence, à cette heure de la nuit, dans un endroit aussi désert, les deux hommes ont été conduits au dépôt de sûreté.

Les agents reconduisirent le jeune Rasmont chez ses parents. La mère de celui-ci leur avoua que son fils lui avait, à maintes reprises, déclaré qu'il avait été *embauché* par des individus pour commettre des vols Devant cette déclaration, Eugène Rasmont a été mis en état d'arrestation. On croit être sur les traces d'une bande de voleurs. Une enquête est ouverte par M. Chauveau, commissaire de police du 4e arrondissement.

Un commencement d'incendie s'est produit, vendredi soir, vers huit heures et demie, dans l'établissement de M. Noyts, chemin de la Makellerie. Le feu a pris naissance dans une batteuse qui a été presque entièrement consumée.

Le tocsin des différentes églises a sonné, mais les pompes à vapeur n'ont pas quitté la cour de l'Hôtel-de-Ville. Seule, une pompe à bras a été conduite sur les lieux de l'incendie et elle a suffi à circonscrire le feu. A neuf heures et demie, les pompiers avaient rejoint leur casernement.

L'Œuvre des Ecoles d'Orient. — Le révérend Père Charmettant, missionnaire apostolique et directeur général de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, donnera une courte conférence en faveur de son œuvre, le dimanche 1er février 1891, en l'Eglise Saint-Martin, aux messes de neuf heures, dix heures et midi. Le sermon sera suivi d'une quête.

Le talent oratoire que le révérend Père Directeur sait mettre au service de sa profonde connaissance des questions d'Orient, ne manquera pas d'attirer, comme les années précédentes, un auditoire nombreux.

L'Œuvre des Ecoles d'Orient a pour but de soutenir toutes les œuvres catholiques établies dans ces contrées. Elle produit d'immenses résultats, car aux écoles viennent s'adjoindre des hôpitaux, des asiles pour tous les âges et des orphelinats de tous genres.

Le Souverain Pontife ne cesse de recommander instamment cette œuvre qui ramène à l'unité catholique de nombreuses populations obstinément fixées depuis des siècles dans le schisme et l'hérésie. Par l'influence des écoles et autres établissements catholiques, peu à peu les antipathies séculaires des Grecs contre les Latins s'effacent, les barrières tombent et la paix et l'union se font chaque jour plus profondes. Un grand mouvement s'opère en Orient depuis quelques années qui fait espérer dans un avenir prochain d'éclatants retours.

Mais l'Eglise catholique n'est point seule à bénéficier de ce progrès, l'influence française grandit en même temps que la foi. Car sur la totalité des religieux et des religieuses dont se compose l'effectif des missions d'Orient, quatre-vingt dix pour cent appartiennent à la France. Là comme ailleurs, quand il y a un dévouement à exercer, un péril à braver, un apostolat à accomplir, il se trouve toujours un Français pour l'entreprendre. Notre patrie est toujours la nation apôtre, au cœur large et généreux et ses fils, en portant le nom et l'amour de Dieu en ces régions lointaines, leur portent en même temps le nom et l'amour de la France.

C'est donc au nom de l'Eglise et de la Patrie que l'Œuvre des écoles d'Orient se recommande aux sympathies de tous.

Les personnes qui ne pourraient assister au sermon de dimanche, peuvent envoyer leur offrande chez M. le doyen de Saint-Martin ou chez M. Souxdorf-Horent, boulevard de Paris, 102.

La fête annuelle de la société de Saint-Vincent-de-Paul, sera célébrée le dimanche, 15 février. A sept heures, il y aura messe et communion en la chapelle de la société Saint-Joseph, rue de la Paix.

Le lundi, 16 février, à six heures et demie du soir, assemblée générale des Conférences. M. l'abbé Caby, professeur à l'institution libre de Notre-Dame-des-Victoires, adressera une allocution.

Le Conseil particulier prie les membres des Conférences de vouloir bien y assister.

La prochaine conférence de la société de géographie aura lieu samedi 31 janvier, à huit heures et demie du soir. Le sujet que traitera le conférencier, M. Fritz du Bois, *Les Indes Néerlandaises*, est des plus intéressants, et n'a jamais été développé dans les nombreuses conferences que la société de géographie a données depuis onze ans. Nul doute qu'il y ait samedi soir, un nombreux auditoire à la salle de la Bourse. La conférence sera agrémentée de projections lumineuses.

Le tirage au sort des obligations remboursables des emprunts de 1860 et de 150.000 fr. (eaux de la Lys) aura lieu dans le grand salon de l'hôtel de ville de Roubaix, le lundi deux février, à neuf heures du matin.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Julie Pluquet, épouse de M. Edouard Lefebvre, âgée de 69 ans, demeurant à Wasquehal, route de Lille à Roubaix.

Ses funérailles auront lieu le lundi, 2 février, à dix heures, en l'église de cette commune.

Un garçon brasseur blessé. — Un accident s'est produit, jeudi soir, dans l'estaminet tenu par M. Parent, à l'angle de la rue de la Vigne et du boulevard de Strasbourg. Un garçon brasseur, M. Alfred Prouvost, descendait un fût de bière dans la cave, lorsqu'en se trouvant sur l'escalier, il fit un faux pas et, perdant l'équilibre, fut précipité dans le vide. Le tonneau vint s'abattre lourdement sur lui. C'est grâce au bruit occasionné par la chute du tonneau que l'on s'est aperçu de l'accident. Plusieurs personnes se portèrent au secours de M. Prouvost et on alla chercher M. Montaigne, médecin, qui déclara que le blessé avait une fracture de la jambe droite. Après un premier pansement, Prouvost a été reconduit, en voiture, chez lui, rue de Cohem.

Un accident Grande Rue. — La voiture d'un marchand de légumes suivait, vendredi matin, les rails du tramway de Wattrelos, quand le conducteur siffla plusieurs fois pour faire dégager la voie. Le domestique de la voiture, un jeune garçon de vingt-deux ans, Emile Waschaert, en voulant se garer, fit faire à son cheval un mouvement de recul trop brusque et l'animal, prenant peur, rua dans l'avant-train de la voiture. Pour éviter un accident, M. Waschaert sauta au bas de son siège, mais au même moment le cheval recula et le jeune homme fut renversé. Une des roues de l'équipage lui passa sur le bras droit et lui foula le poignet ; il s'est fait en outre des contusions à la tête. Après avoir reçu des soins dans un estaminet voisin, le blessé a pu continuer sa route.

Un vol d'outils rue du Vivier. — Un charron, de la rue de l'Epeule, M. Edouard Bataille, avait fait construire, sur un terrain vague de la rue du Vivier, une baraque en planches dans laquelle il avait placé un établi et une certaine quantité d'outils.

En se rendant à son travail, vendredi matin, il s'aperçut que la porte de son atelier avait été fracturée et il constata bientôt que la plupart de ses outils avaient disparu : Le montant de ce vol s'élève à environ quarante francs. Malgré d'actives recherches, il a été impossible jusqu'ici de retrouver la trace des coupables.

Un vol, rue de Croix. — Le cabriolet de M. Eugène Mahieu, de Lille, était arrêté jeudi soir, devant la maison d'un de ses clients, rue de Croix.

Un individu lui offrit de tenir son cheval. M. Mahieu était dans le magasin de quelques minutes seulement lorsqu'il vit l'inconnu s'emparer d'une couverture de voyage, et d'un paquet contenant de la soierie et prendre la fuite dans la direction de la rue de la Perche.

Le voleur n'a pu être rejoint mais on croit connaitre son adresse : il serait coutumier du fait.

Un enfant blessé rue de Lille. — Un ouvrier de la rue de Lille, M. Louis Vanderhaegen, s'était mis à couper du bois sur un billot, jeudi. Pendant une courte absence qu'il fit, un de ses enfants âgé de neuf ans, Henri, prit le couperet dans l'intention de continuer la besogne inachevée. L'extrémité de la hachette pénétra fortement dans le bois, en la retirant, le jeune enfant se blessa à la jambe. La blessure n'est heureusement pas grave.

Croix. — Une affiche donnant avis aux contribuables de la déclaration à faire à la mairie en cas de construction nouvelle, de reconstruction, d'addition de construction et d'affectation de terrains à des usages commerciaux et industriels, vient d'être placardée.

Ils sont prévenus qu'un registre destiné à recevoir leurs déclarations est déposé au secrétariat de la mairie et que le délai pendant lequel cette déclaration doit être faite est de quatre mois à partir de l'ouverture des travaux.

— *Vols de plomb.* — Des individus restés inconnus, ont pénétré dans la nuit de mercredi à jeudi, dans une maison située chemin des Ogiers et appartenant à M. Lorthiois de Tourcoing. Ils ont enlevé quarante bandes de plomb d'une valeur totale de 210 francs qui devaient servir à couvrir une serre. Les malfaiteurs, pour pénétrer dans la propriété ont escaladé le mur de clôture et ont sorti les bandes de plomb en perçant un trou sous la grande porte.

— Dans la même nuit, un autre vol du même genre a été commis dans la propriété de M. Louis Pluquet, maire, rue Mirabeau. Ici, les voleurs ont coupé le tuyau en plomb d'un puits nouvellement percé. Le montant du vol est estimé à 40 francs.

Wasquehal. — Une baraque provisoire, construite pour renfermer les outils et matériaux nécessaires à la construction du fort du Petit-Wasquehal, a reçu la visite de malfaiteurs qui se sont emparés de tout le plomb qu'elle renfermait.

Refuge de nuit. — On nous communique les notes suivantes avec prière de les insérer :

— « L'*Union des Travailleurs* a fait parvenir au comité une somme de 9 fr. 20 provenant d'une quête faite à l'issue d'une sortie du choral.

— » M. J. Ferain, 46 bis, rue Pellart, une lyre de fleurs; anonyme 2 gilets de chasse, 2 chapeaux, 1 solde de peignes à cheveux et broches.

» M. Adolphe Plateau, contour St-Martin, 2 bacheliques ; M. Orello, rue du Vieil Abreuvoir, une jardinière garnie ; Anonyme, 12 savons et 1 litre d'eau de Portugal ; Anonyme, 12 paires de bottines neuves ; M. J. Barbry, herboriste, 1 k. fleurs de tilleul et 1 k. de ti anne rafraichissante.

— *Nuit du 29 au 30 janvier* : Fileurs, 3; fondeur, 1; charpentiers menuisiers, 2; mécanicien, 1; journalier, 1; chapeliers, 9; cultivateur, 1; jardiniers, 2; cordonnier, 1; mineur, 1; tisserand, 1; matelot, 1; cocher, 1; houilleurs, 2, tourneur, 1. Total, 28.

COMMUNICATIONS DIVERSES

On nous prie d'insérer les notes suivantes :

« *La Chambre syndicale des Ourdisseurs* invite ses membres à assister à l'assemblée générale qui aura lieu, le dimanche, 1er février, à six heures précises du soir, en son local, estaminet Longré, place de la Liberté, 10.

» *Nota.* — La Commission informe ses membres qu'à partir du 1er février, les comptes ne seront plus faits le dimanche, jour d'assemblée; ils seront réglés un jour de semaine avant l'assemblée, pour qu'ils puissent être affichés aux assemblées comme le règlement l'indique.

La société coopérative ouvrière la *Paix* invite ses membres à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 1er février à onze heures du matin, au siége social, Boulevard de Belfort, 71.

— La société d'armes, la *Redoutable*, sera transférée à partir du 30 janvier, rue Monge, chez M. Arthur Vanacker. La première réunion à laquelle sont invités tous les membres, aura lieu le 1er février, à trois heures précises.

— *Chambre syndicale des ouvriers charpentiers menuisiers de Roubaix et environs.* Dimanche 1er février, à 7 heures précises du soir, réunion générale extraordinaire, salle Bodin, rue Jeanne d'Arc, n° 32. Ordre du jour : 1. Lecture des procès-verbaux; 2. Réception des nouveaux adhérents; 3. Situation financière; 4. Questions diverses.

LE MASSON, dentiste, *cabinet fondé en 1866.* Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.

Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.

24863—49520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

31 janvier 1672. — Enquête tenue à Croix, à Roubaix et à Wattrelos, constatant que de temps immémorial il y a eu un marché aux grains à Roubaix, sur la Grand-Place, près de certaine tour bâtie en briques. Ce marché se tenait le mardi. (*Archives de Roubaix*, HH. 8).

31 janvier 1872. — Séance de la Chambre consultative en conférence avec la Chambre syndicale au sujet des droits sur les matières premières et des impôts destinés à les remplacer. L'avis unanime est qu'il y a urgence et nécessité absolue de combattre par tous les moyens possibles l'établissement de droits sur les matières premières. Pour couvrir les 165 millions nécessaires à la balance du budget on propose donc le timbre mobile de 10 centimes à chaque transfert d'effets de commerce ou autres valeurs transmissibles par voie d'endossement; la suppression des chèques et la révision de la loi sur les patentes par une nouvelle classification de celles qui sont insuffisamment taxées et par la suppression du maximum. Les deux Chambres envoient à Versailles quatre délégués pour y porter ces propositions. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 566).

TOURCOING

Les listes électorales. — L'administration municipale nous communique la note suivante :

« Les personnes qui ne figurent pas sur les listes électorales de 1890 et qui sont dans les conditions voulues pour être portées sur celles de 1891, sont averties que le délai d'inscription expire le 4 février prochain.

» Passé ce délai aucune réclamation ne pourrait plus être admise. »

La séance de géographie qui aura lieu dimanche après-midi, ainsi que nous l'avons annoncé, comprendra une fort attrayante conférence de M. de Beugny d'Agerue, sur la Baie de Naples.

Messe Saint-Blaise. — C'est le lundi 2 février, qu'aura lieu, en l'église Notre-Dame, la messe solennelle que les trieurs, peigneurs et marchands de laine font célébrer chaque année, en l'honneur de leur patron Saint-Blaise. La maitrise de Notre-Dame exécutera, à cette occasion, la magnifique messe qu'elle a chantée le jour de Noël.

Les fourneaux économiques. — 4me liste. — M. Albert Lorthiois-Galpin, 100 fr. ; Mme veuve Henri Caulier, 500 ; M. Jules Desurmont, 200 ; M. Alphonse Six-Boulanger, 200. Listes précédentes 10.380, total général 11,380.

On a commencé vendredi, les distributions à l'*Enfant Jésus*, rue de Roubaix ; 250 personnes environ se sont présentées, presque toutes femmes et enfants, ce qui indique que les provisions étaient destinées au dîner de la famille.

Les autorisations de bâtir. — M. Duhayon-Berton, une maison rue d'Anvers: M. Jules Lauron, divers bâtiments sur le nouveau canal de Tourcoing; M. Masquellier Odoux, un mur de clôture, sur la rive ouest du canal.

Concerts et Spectacles

La Fanfare du Blanc Seau et la *Muse des Travailleurs* offriront, à leurs membres honoraires, le dimanche 1er février, à six heures du soir, dans l'école des garçons, un concert vocal et instrumental dont voici le programme :

Première partie: Ouverture fantastique de Govard, Fanfare du Blanc Seau; Polka pour piston de Goneytes, id.; 2. Grand air de la coupe de Thulé, Andries; 3. Air varié pour trombone, J. Desobries; 4 Chansonnette comique, H. Loridan; 5, Belle nuit, Muse des travailleurs; 6, Ciao grande valse, Mandolinistes Tourquennois; 7. Hirondelle de France, romance, Achille Florin; 8. Chansonnette comique, Leperq.

Deuxième partie: 1° Apollon fantaisie, fanfare du Blanc-Seau ; 2. Duo du Châlet, Andries et Scalbert ; 3. Sérénade des Mandolines, Mandolinistes tourquennois; 4. Chansonnette comique, H. Loridan; 5. La Fenaison, de Dard, Muse des Travailleurs : 6. *Muette de Portici*, air varié pour piston, H. Guyot ; 7. Voix des Chênes, *Romance*, Achille Florin ; 8. Scène comique, Leperq. Le piano sera tenu par M. H. Leconte.

— La société chorale l'*Avenir* offrira aux familles de ses sociétaires, le dimanche 1er février, à 9 heures précises du soir, en son local, 63, rue de Lannoy, un concert vocal et instrumental.

Tourcoing. — La société des orphéonistes *Crick Sicks* offrira une soirée musicale à ses membres honoraires le mardi 5 février, à 8 heures du soir dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville avec le concours de Mlle Alice Cuvelier, lauréate du Conservatoire de Lille et M. et Mme Dervaux, du Grand Théâtre de Roubaix.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Le 1er février prochain de 8 heures 1/2 à 2 heures 2e Bureau du mesurage au colombier de M. O. Dhal à la *Croix Blanche*, route de Croix. C'est le seul pour l'année dans ce quartier ; les amateurs de l'Epeule qui ne sont pas mêtrés, sont instamment invités, à se rendre à ce dernier bureau.

— La société l'*Etoile du Nord* ayant son siège chez M. Emile Maton, au Tambour des Zouaves informe les amateurs colombophiles que sa 4e exposition partielle aura lieu le dimanche 1er février.

Les exposants sont MM. Maton et Delepierre, membres de la société.

— Dimanche 1er février, 4e exposition partielle chez M. Gervais Voedts, rue de Tourcoing; les exposants sont MM. Jules Vandevelde et Louis Bostin.

— Dimanche prochain, 1er février, dernière exposition partielle chez M. Denis Desfontaines, 127, rue de Tourcoing. Les deux exposants sont : MM. Henri Morel et Henri Destombes. Toutes ces expositions partielles ont obtenu un beau succès et tout fait prévoir qu'un grand nombre d'amateurs iront encore dimanche à ce local pour admirer les pigeons de ces deux amateurs, vainqueurs dans tant de concours. — La société l'*Eclair ailé*, offrira prochainement une exposition générale à ses membres. De belles médailles seront décernées aux plus beaux sujets.

— Une exposition de pigeons aura lieu dimanche 1er février, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, à l'estaminet de la *Bonne Meunière*, chez M. Ducatez, rue Voltaire (Cul-de-Four). Les exposants seront MM. Joseph Poulain, Alfred Turpin, Gaston Mazure, Alphonse Bostyn et Edmond Ducatez.

— Dimanche 1er février aura lieu, chez M. Duthoit, rue de l'Epeule, la troisième exposition ; les pigeons exposés appartiennent à M. Demeulenaere, commissaire de la fédération le second lauréat des concours de 1889-90.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Le Conseil municipal était réuni, vendredi soir, en réunion extraordinaire, sous la présidence de M. Sasselange, adjoint.

Dix-neuf membres assistaient à cette séance. M. Glorieux est nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion n'étant pas prêt, la lecture en est remise à l'ouverture de la session ordinaire de février qui aura lieu, dit M. le Président, probablement le 12.

Il est ensuite procédé à la discussion des affaires à l'ordre du jour.

LES FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

M. le Président présente un rapport tendant à allouer à l'œuvre des fourneaux économiques une subvention de 10,000 fr.

M. Quey se fait l'interprète de ses collègues pour applaudir à l'amélioration généreuse que l'administration municipale a prise en fondant l'œuvre des fourneaux économiques.

En remerciant, M. le président constate que déjà l'œuvre a rendu bien des services; il cite à ce sujet quelques chiffres à l'appui : A l'Hôtel-Dieu on a distribué 236 le 1er jour, 535 le 2e, 694 le 3e et 682 le 4e. Il espère que les six fourneaux fonctionneront prochainement.

Le subside de 10.000 fr. est voté par acclamations.

LES GRANDS TRAVAUX

La Commission des grands travaux a pris connaissance des réclamations soumises à l'enquête parcellaire sur les terrains à exproprier. C'est M. François Masure qui, au nom de la Commission, rend compte de l'examen de ces réclamations. Il s'agit surtout, dans ce rapport, des terrains à exproprier pour la percée à faire de la rue Notre-Dame à la place Sébastopol.

Le rapport, après avoir passé en revue les observations qui ont été formulées par les divers intéressés, conclut à la confirmation par le Conseil municipal de ses votes antérieurs.

Les conclusions du rapport sont adoptées sans discussion.

M. Tack demande à quelle époque commenceront les grands travaux.

M. le président énumère toutes les formalités qu'il reste à accomplir et il estime qu'en faisant toute diligence si on peut donner le premier coup de pioche au commencement d'août, il faudra s'en féliciter.

M. Tack prend acte de la déclaration de M. le président et l'incident est clos.

CONDITION PUBLIQUE

Il s'agit d'un marché à passer avec M. Henri Derveaux, quincailler, pour la fourniture de 108 paniers métalliques. Adopté.

SERVICE DES EAUX

M. le président dépose le rapport de la commission intercommunale du service des eaux sur le compte budgétaire de 1889.

La demande de M. Muller, appuyée par M. Tack, de remettre la discussion à une séance prochaine, n'est pas adoptée et les conclusions du rapport sont votées.

USINE A GAZ

Le Conseil ratifie un marché pour la fourniture de muiières réfractaires.

ASSURANCE

L'assurance de la caserne des pompiers a été passée pour un an avec la compagnie *Le Nord*. Le Conseil approuve.

IMPRESSION DES DÉLIBÉRATIONS

L'impression sera mise en adjudication et l'examen du cahier des charges est renvoyé à la Commission des finances.

INSUFFISANCE DE CRÉDITS

M. le Président donne l'énumération d'un certain nombre de crédits qui ont été insuffisants.

Le Conseil ouvre des crédits additionnels pour parer à ces insuffisances.

ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. Dehaene présente, au nom de la Commission des Travaux, son rapport sur le cahier des charges et la série de prix pour le service d'entretien des bâtiments communaux.

Conformément aux conclusions le cahier des charges et la série de prix sont homologués.

Le Conseil se constitue ensuite en comité secret pour la discussion d'une demande de soutien de famille et d'un rapport relatif à une somme à porter en non-valeurs

---

NOUVELLES INONDATIONS

De nouvelles inondations ont recommencé dans le Cambrésis, dans la nuit de jeudi à vendredi.

A *Rieux*, à *Naves*, à *Cagnoncles*, à *Carnières*, les habitants ont dû se lever en toute hâte et fuir avec leurs familles et leurs bestiaux devant l'eau qui envahissait, la nuit dernière leurs maisons.

A *Cambrai*, les faubourgs St-Druon et les marais Cantimpré ont eu de nouveau à souffrir de l'inondation, qui a causé de nouvelles pertes s'élevant à 30,000 fr.

L'Escaut roule toujours des eaux fangeuses avec la même impétuosité.

A *Iwuy*, l'« Erclin, » qui, jeudi, n'avait pas une goutte d'eau, atteignait vendredi matin à peu près le niveau de samedi dernier.

Les terres sont à peine dégelées sur une épaisseur de 15 centimètres.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 30 janvier

Présidence de M. Parenty vice-président

Coups de poing à Tourcoing. — Julie Vermeulen, à Tourcoing, était allée chez Julie Pouilly, pour lui réclamer le paiement d'une note. Elle raconte qu'à peine entrée, elle fut accueillie par un coup de poing bien appliqué que venait de lui lancer Adolphe Bytens qui se trouvait dans la maison de Julie Pouilly. Celle-ci y serait allée aussi de sa petite violence à l'égard de Julie Vermeulen.

Les deux inculpés opposent les plus vives dénégations aux dépositions des témoins, ils sont néanmoins condamnés, Bytens à huit jours d'emprisonnement et la fille Pouilly à vingt-cinq francs d'amende.

Une affaire de poids à Roubaix. — Sur une dénonciation parvenue à M. le commissaire Horber, ce magistrat s'est rendu chez D..., épicier à Roubaix où il a constaté que certains poids ne présentaient pas les conditions voulues par la loi ; il y manquait cinquante ou soixante grammes.

Cette infraction vaut à D... une amende de vingt-cinq francs

Délits de chasse. — M. D... propriétaire à Bondues, dont la cause avait eu lieu hier devant le tribunal, a été condamné à seize francs d'amende.

Pour avoir chassé en temps de neige sans permis M. P... de Toufflers, encourt une amende de seize francs.

Pour des violences exercées contre Cruque, par Verbrugghe, à Hem, ce dernier est condamné à quinze jours de prison.

Le vol d'une chaine de montre et d'une jaquette commis au préjudice de la dame Hennebelle entraine pour Pauline Ducoulombier, de Roubaix, une condamnation à un mois de prison. Me Conforme.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du vendredi 30 janvier

Difficultés à l'occasion de réfrigérants. — La deuxième chambre de la Cour est saisie de l'appel de deux jugements du tribunal de commerce de Tourcoing, le premier en date du 16 septembre 1890 et le second du 18 novembre suivant.

Ces jugements ont été rendus entre M. Duvillier-Watine, manufacturier à Tourcoing, et M. Charles Vandaele fils, serrurier au même lieu.

L'un décide, après expertise, que ce dernier qui s'est engagé, en avril 1890, à fournir des réfrigérants construits et montés dans certaines conditions, sera tenu d'effectuer à ces appareils des modifications sur l'étendue desquelles il y avait difficulté, mais que le dispositif de la sentence limite ainsi :

« Dit que Vandaele devra à ses frais, risques et périls, » placer le premier étage de chacun des dits réfrigérants » à vingt-cinq centimètres plus bas que le premier étage » du réfrigérant Fontaine et se conformer, pour le surplus, aux indications de la commande, et notamment » enduire les dits réfrigérants d'une couche de minium; » — Dit que les modifications prescrites devront être » parachevées dans la quinzaine, date du prononcé du » présent jugement, à peine de dommages-intérêts à » libeller... »

Quant au second jugement, il est conçu en ces termes :

« Condamne provisionnellement Duvillier-Watine à » payer à Vandaele la somme de 2.000 fr. avec les intérêts judiciaires; Surseoit à statuer sur le surplus de la » demande, jusqu'après le prononcé de l'arrêt de la Cour » d'appel de Douai qui aura statué sur l'appel du jugement antérieur, déboute Duvillier-Watine de ses demandes, fins et conclusions.... »

D'une part, en effet, M. Vandaele demandait sur son compte avec M. Duvillier, une provision plus forte, sauf à régler après solution définitive du litige existant entre eux. D'un autre côté, M. Duvillier concluait à la résiliation des conventions d'avril et à être autorisé à faire remplacer les réfrigérants, aux frais, risques et périls de son adversaire, les frais et dommages-intérêts devant être ultérieurement libellés par état.

Les deux affaires sont évidemment, devant la Cour, discutées ensemble. Les plaideurs y sont respectivement appelants principaux et incidemment. Les avocats sont Me Mascaux pour M. Vandaele et son liquidateur judiciaire, Me Allaert pour M. Emile Duvillier.

Nous n'entrerons pas dans les détails de ce procès. En indiquant de suite la nature des débats et les dispositifs des jugements nous voulons simplement qu'on soit à même de voir, lorsque nous résumerons postérieurement l'arrêt, en quoi les solutions des premiers juges au ont été maintenues ou modifiées.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 28 janvier 1891

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Monsieur,

Je réclame l'hospitalité de votre tribune publique et vous prie de bien vouloir y insérer ce qui suit :

Au beau milieu du boulevard de Strasbourg, juste derrière l'église du Sacré-Cœur, se trouve un terrain vague que Forina semble avoir pris sous son égide.

Tous les jours, au lever de l'aurore ou au déclin du soleil, certains habitants du boulevard sortent de leur habitation emportant chacun un récipient quel-